

**COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE  
DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018  
À BELLE-ÉGLISE**

Monsieur le Président explique que l'exercice budgétaire 2019 s'annonce difficile pour le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons. Compte tenu des nombreux travaux d'investissement à réaliser (réhabilitation de réseaux, réhabilitation de réservoir, construction de station de traitement des pesticides...) et de la faible évolution de l'épargne brute du syndicat, il sera impératif pour le SMEPS de recourir à l'emprunt.

Au vu de la projection financière pour les années suivantes, une remise en cause globale de l'échelonnement des travaux à réaliser devra être effectuée. Il sera en effet impossible, sauf augmentation des financements de l'Agence de l'Eau et du Département, pour le SMEPS d'assumer l'intégralité des travaux. L'autofinancement ne parvient pas à couvrir les seuls travaux de réhabilitation de réseaux rendus nécessaires par les rénovations de voiries. Pour mémoire, 29 % des 320 kilomètres de canalisations du SMEPS ont plus de 50 ans et nécessiteront à court terme des travaux de réhabilitation.

## **1. Section d'exploitation**

### **A. Les recettes de la section d'exploitation**

Mme WIBAUX explique que les ressources financières du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons proviennent quasiment exclusivement de la vente d'eau et des abonnements.

Entre 2016 et 2017, les volumes d'eau vendus ont augmentés de près de 89 750 m<sup>3</sup>. Au total en 2017, le volume d'eau vendu s'élevait à 1 535 086 m<sup>3</sup> pour 14 474 abonnés.

Le budget 2019 sera bâti sur une hypothèse de vente d'eau de 1 530 000 m<sup>3</sup>

Sur cette base, les recettes liées à la vente d'eau et aux abonnements sont estimées à 1 060 000 €uros HT.

Pour mémoire, le SMEPS avait procédé à une augmentation de ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (0,61 €uros HT/m<sup>3</sup> pour l'ensemble du SMEPS sauf pour les habitants de Chavençon : 1,58 € HT/m<sup>3</sup>).

Le Président vous a proposé de maintenir ces nouveaux tarifs.

Au total, les recettes de la section d'exploitation devraient avoisiner 1 110 000 €uros avec le remboursement des hydrants (16 000 €), les locations pour les antennes de téléphonie (30 000 €uros) et la subvention de l'Agence de l'Eau relative au financement d'un équivalent temps-plein pour l'animation d'un contrat de territoire eau et climat.

### **B. Les dépenses de la section d'exploitation**

Mme WIBAUX présente les dépenses réelles d'exploitation qui devraient avoisiner 290 000 €uros dont 130 000 €uros pour les charges de personnel, 30 000 €uros pour l'assistance juridique, technique et financière pour le choix et la mise en place du mode de gestion du service d'eau potable à Amblainville, Ivry le Temple et sur les Sources du Montcel, 5 000 €uros pour le contrat azote, 25 000 €uros pour l'entretien des hydrants, 50 300 €uros pour les intérêts de la dette. Le reste des dépenses concernera les charges à caractère général destinées notamment à l'entretien des réseaux et autres installations techniques à Chavençon.

Au total, le SMEPS devrait pouvoir dégager un autofinancement brut de 820 000 €uros environ (hors dotation aux amortissements qui s'élèvent à environ 770 000 €uros).

## **2. Le programme d'investissement et son financement**

Mme WIBAUX explique que pour le budget 2019, certaines opérations avaient été programmées dans le cadre d'opérations de programme – crédits de paiement (AP/CP).

Pour ces opérations, il sera nécessaire d'ajuster les crédits de paiement en fonction de leur avancée :

- Pour la mise en place d'un traitement des pesticides sur les forages de Parfondeval, il sera nécessaire d'inscrire environ 430 000 €uros de crédits de paiement pour solder ce marché.
- Pour la réalisation des études DUP d'Esches et BAC (Esches, Méru, Ribeaupville), il sera nécessaire d'inscrire environ 91 000 €uros de crédits de paiement pour solder ce marché (coût total : 110 584 € HT).
- Pour la réhabilitation du réservoir d'Amblainville, il sera nécessaire d'inscrire environ 160 000 €uros de crédits de paiement (coût total estimé : 170 000 € HT).
- Pour la réhabilitation du réservoir de Chavençon, il sera nécessaire d'inscrire environ 209 000 €uros de crédits de paiement pour commencer cette opération au printemps 2019 (coût total estimé : 212 000 € HT).
- S'agissant de la réhabilitation du réservoir du Coudray sur Thelle, une étude en cours de réalisation devra permettre d'apporter tous les éléments permettant de choisir entre une réhabilitation et une augmentation de la capacité de stockage ou une démolition du réservoir actuel et la création d'un nouveau réservoir. De ce fait, les crédits inscrits en 2019 se limiteront uniquement au financement de cette étude. En fonction de l'avancement de ce dossier, des crédits complémentaires pourront être inscrits au budget supplémentaire.

Pour tous ces travaux, des subventions de l'Agence de l'Eau pourraient être obtenues à hauteur de 30 à 80 % selon les opérations. Au total, il est possible d'espérer environ 350 000 €uros de subvention.

Enfin, des crédits à hauteur d'environ 1 610 000 €uros devront être inscrits pour l'extension et la réhabilitation de réseaux. Ces travaux doivent être réalisés par le SMEPS préalablement aux opérations de réfection de voirie entreprises par le Département ou par les communes.

Il sera également nécessaire d'inscrire 97 000 €uros pour le remboursement des emprunts en capital.

Au regard de l'autofinancement net dégagé par le SMEPS (720 000 €uros) et de la trésorerie du SMEPS estimée à 1 200 000 €uros, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt en 2019 (250 000 €uros).

M. FOURNIER précise qu'au regard de la programmation de travaux pour les années à venir, il sera nécessaire de s'interroger sur la création de nouvelles ressources et/ou sur la révision du programme pluriannuel d'investissements.

S'agissant des ressources nouvelles, il conviendrait de s'interroger sur la mise en place d'une participation des communes aux extensions de réseaux d'eau potable lorsque ces extensions sont justifiées par la création de lotissements communaux. Ainsi, le coût de réalisation de ces travaux d'extension pourrait être impacté par les communes sur le prix de vente des terrains.

L'ensemble des élus réagissent à la mise en place de cette nouvelle mesure et demandent à ce que les communes soient suffisamment prévenues à l'avance pour pouvoir répercuter ce coût sur le prix de vente du terrain.

M. VALLET demande si la même mesure sera prise au niveau du SMAS. M. FOURNIER répond que cela sera à débattre lors du DOB du SMAS.

M. BERGERON revient sur la volonté du SMEPS d'attendre le résultat d'études complémentaires avant de réhabiliter le réservoir du Coudray sur Thelle. Il dit qu'il y a 10 ans une étude avait démontré qu'il fallait réhabiliter le réservoir. Depuis 10 ans M. BERGERON pense que la dégradation a dû s'accroître et il craint pour la sécurité structurelle du réservoir.

Mme WIBAUX intervient pour préciser que cette étude avait été réalisée par l'entreprise RESINA qui est une entreprise de réhabilitation de réservoir (conflit d'intérêt). Depuis, le SMEPS a fait réaliser un diagnostic du réservoir par un bureau d'étude spécialisé montrant que ce réservoir a toujours une bonne structure (au niveau des bétons et aciers) et qu'il est donc réhabilitable.

Les études doivent répondre à plusieurs problématiques (car il existe un manque de stockage sur ce secteur) :

- faut-il réhabiliter le réservoir et en construire un de même contenance à côté,
- faut-il le détruire pour en construire un plus grand,
- à quel emplacement et à quelle hauteur devra être ce nouveau réservoir (quel que soit sa contenance).

Les réponses à ces questions conditionneront également le type de station de traitement des pesticides qui sera installé au captage de Parfondeval à Laboissière en Thelle.

M. LETELLIER incite M. BERGERON (et tous les élus qui le souhaitent) à venir dans les locaux du SMEPS afin de consulter le résultat des études menées sur ce réservoir et d'avoir de plus amples détails sur les études et travaux en cours.